

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA: AL 8308-01 Décision DD n°20170061

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 01 juillet 2016 portant délégation de pouvoirs au Directeur Territorial Réseau Alsace Lorraine Champagne – Ardennes,

Vu l'avis du Conseil Régional de Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en date du 02 mars 2017

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 21 avril 2017

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau,

DECIDI	E:			

ARTICLE 1

Terrains:

Le terrain Terrain plain-pied sis à JEANMENIL 88367 tel qu'il apparaît dans le tableau cidessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE	1 1 114	Références cadastrales		Surface (m²)	
Commune	Lieu-dit	Section	Numéro		
JEANMENIL 88251	AU GRAND CERISIER	AN	0203	1685	
			TOTAL	1685	

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Vosges.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Vosges.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Strasbourg Le 02 mai 2017

Marc BIZIEN

Directeur Territorial Réseau Grand EST Département : VOSGES

Commune: JEANMENIL

Section : AN Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 09/01/2017 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2016 Ministère de l'Économie et des

Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extraît est géré par le centre des impôts foncier suivant : EPINAL

1,rue du Dr LAFLOTTE et de l'Ancien Hôpital B.P. 574 88018 88018 EPINAL CEDEX

tél. 03-29-69-22-95 -fax 03-29-69-23-74 cdif.epinal@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

